



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Pythoud-Gaillard Chantal / Jelk Guy-Noël

2021-CE-133

Soutien psychologique supplémentaire au niveau du secondaire 1 et 2 et des écoles professionnelles ?

I. Question

Des parents et des enseignants d'adolescents et de jeunes adultes tirent la sonnette d'alarme : un nombre croissant inquiétant de problèmes psychiques et psychologiques touchent les élèves des CO, du secondaire 2 et les apprenti-e-s.

La crise sanitaire crée un climat particulièrement anxiogène. Le manque de perspective claire l'amplifie.

On dénombre les troubles du sommeil, les pertes de motivation, les crises d'angoisse, crises de panique, anorexie et même des menaces de suicide.

On s'étonne du nombre de jeunes sous traitement d'antidépresseurs.

En parallèle, l'hôpital psychiatrique de Marsens ne désemplit pas et les cabinets des thérapeutes sont saturés.

Cependant depuis la rentrée, tout se passe comme si le confinement n'a pas eu lieu et n'a eu aucun impact, ni sur les élèves, ni sur les enseignants.

Sans remettre en doute le rôle des médiateurs scolaires, force est de constater qu'ils ne sont pas assez nombreux, qu'ils n'ont pas suffisamment de temps pour assurer le suivi des jeunes qui en ont besoin.

Les jeunes ont plus de peine à chercher du soutien au sein de la structure scolaire, surtout auprès des enseignants. On remarque que les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) font un travail remarquable d'accompagnement des jeunes en dehors de l'école. C'est souvent auprès de ces personnes que les jeunes qui vont mal se confient. Le nombre d'assistants sociaux en milieu scolaire devrait être augmenté pour répondre à cette demande.

Ce sont à leurs pairs que les jeunes racontent d'abord leur souffrance. Il semble important de former les jeunes à l'écoute et qu'ils aient les bonnes informations pour pouvoir relayer auprès des professionnels.

L'état psychique de nombreux jeunes nécessite des compétences professionnelles de psychologues voire de psychiatres.

1. Est-ce qu'une évaluation de l'état psychologique des étudiant-e-s est envisagée ? (Sondage par questionnaire comme par exemple :

- > êtes-vous actuellement sous traitement antidépresseur ? oui/non
 - > avez-vous actuellement des troubles du sommeil datant de ces 9 derniers mois ? oui/non
 - > avez-vous déjà fait des crises d'angoisse/de panique/d'hyperventilation, ces 9 derniers mois ? oui/non
 - > pensez-vous que les conditions de vos études impactent directement votre équilibre psychique ? oui/non)
2. Un soutien psychologique supplémentaire par des professionnels peut-il être mandaté ?
 3. Est-il envisagé de créer de nouveaux postes d'assistants sociaux en milieu scolaire ?
 4. Est-ce que des formations spécifiques d'écoute et de soutien sont proposées aux jeunes ?
 5. Quelles mesures sont actuellement mises en œuvre ?
 6. D'autres mesures sont-elles prévues ? Si oui, quand celles-ci seront-elles activées ?

15 avril 2021

II. Réponse du Conseil d'Etat

Comme évoqué en introduction de la réponse à la question relative au suicide des jeunes et des élèves de la députée Christine Jakob (Réponse à la question 2021-CE-34 du 28 juin 2021), le Conseil d'Etat est conscient que la crise sanitaire actuelle ébranle fortement la santé mentale de la population en général, et des jeunes en particulier. Elle constitue un facteur de risque important, en ce sens qu'elle touche au sentiment de maîtrise de sa vie, au sentiment de cohérence et qu'elle augmente les risques de solitude. Les ressources personnelles des jeunes sont ainsi fortement sollicitées. Les mesures sanitaires restrictives dont la durée reste incertaine peuvent avoir des effets collatéraux sur la santé mentale.

Le canton de Fribourg procède régulièrement à une analyse de la santé des élèves fribourgeois afin de pouvoir planifier au mieux ses actions dans le cadre notamment de la promotion de la santé et de la prévention. Les résultats de l'Enquête suisse sur la santé et de l'étude HBSC auprès des élèves de 11 à 15 ans publiés cette année ont mis en avant certains défis de santé publique toujours très actuels en temps de pandémie. Ces données, bien que relevées en 2017, soulignent que, chez les jeunes, la grande majorité des élèves de 11 à 15 ans se sent en bonne ou en excellente santé. Toutefois un nombre important d'élèves connaît une situation de stress : un quart des garçons et un peu plus d'un tiers des filles de 15 ans se disent en effet stressé-e-s par le travail scolaire. Que cela soit chez les garçons ou les filles, le symptôme de fatigue augmente nettement avec l'âge. Par exemple, plus de 80 % des filles de 15 ans ont ressenti de la fatigue au moins 1 fois par semaine au cours des 6 derniers mois.

Pour ce qui concerne spécifiquement l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes, le Conseil d'Etat suit attentivement les résultats de différentes études récemment terminées ou encore en cours, études qui permettront non seulement l'adaptation des mesures actuelles mais serviront également de base dans la planification des actions à mener. Parmi les projets visant à étudier les effets de la pandémie sur la santé de la population, citons notamment (liste non exhaustive) :

- > CoviDelphi, étude de Unisanté, Lausanne
- > Sondage «[Pas au top à cause du corona?](#)», UniSanté Lausanne et Association CIAO auprès de 7873 jeunes âgés de 10 à 25 ans de Suisse romande, dont 1253 jeunes fribourgeois
- > Monitoring sur la santé psychique mené par Promotion Santé Suisse
- > Monitoring social COVID-19 (Analysen COVID-19 Social Monitor) ZHAW (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften)
- > Swiss Corona Stress Study de l'Université de Bâle
- > L'étude sur l'impact psychologique de la pandémie de coronavirus auprès des adolescents suisses et de leurs parents, Prof. Meichun Mohleur-Kuo et Prof. Susanne Walitza, Clinique de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent, Université de Zurich, Hôpital universitaire psychiatrique de Zurich et Institut et Haute École de la Santé La Source, HES-SO
- > Le vécu des enfants et adolescents de 11 à 17 ans en Suisse romande par rapport au COVID-19 et aux mesures associées (semi-confinement), Daniel Stöcklin, Ludivine Richner, Centre interfacultaire en droits de l'enfant, Université de Genève
- > Analyse des effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé psychique et les soins psychiatriques (méta- analyse), OFSP
- > Enquête auprès des étudiants de l'Université de Fribourg pour évaluer l'impact de la pandémie sur leur bien-être (<https://projects.unifr.ch/pophealthlab/>)
- > Michaud, P., Vassalli, J., Schmitt, P., A., Jaffé, P., D., Ambresin, A. (2021). 'Impact de la pandémie de Covid-19 sur la santé et le développement des jeunes en Suisse - Quel rôle pour les médecins ?', Rev Med Suisse 2021 ; volume 7. no. 722, p. 150 - 154.

Les données émanant de ces études, tout comme les données relevées par les institutions de promotion de la santé et de prévention actives dans le canton de Fribourg, seront notamment utilisées pour orienter la mise en œuvre des mesures du prochain programme cantonal fribourgeois de promotion de la santé mentale 2022-2025. Ces mêmes données ainsi que les résultats du sondage « Je participe! » réalisé en automne 2020 auprès d'un échantillon représentatif de 1110 élèves fribourgeois guident le renouvellement des mesures du plan d'action « Je participe! » 2022-2026 qui a pour objectif de favoriser le développement harmonieux des enfants et des jeunes dans le respect de l'égalité des chances.

Concernant les différentes questions des député-e-s, le Conseil d'Etat y répond comme suit :

1. *Est-ce qu'une évaluation de l'état psychologique des étudiant-e-s est envisagée ? (Sondage par questionnaire comme par exemple :*
 - > êtes-vous actuellement sous traitement antidépresseur ? oui/non*
 - > avez-vous actuellement des troubles du sommeil datant de ces 9 derniers mois ? oui/non*
 - > avez-vous déjà fait des crises d'angoisse/de panique/d'hyperventilation, ces 9 derniers mois ? oui/non*
 - > pensez-vous que les conditions de vos études impactent directement votre équilibre psychique ? oui/non)*

Non. Le Conseil d'Etat n'envisage aucune nouvelle étude qui serait menée dans les écoles fribourgeoises et qui porterait sur le genre de questions posées par les député-e-s. Comme évoqué dans l'introduction, il y a de nombreuses études déjà publiées ou en cours de réalisation sur le thème de la santé mentale des jeunes depuis le début de la pandémie. Ces études, conduites par des

institutions aguerries, permettent et permettront de dresser une image fidèle de la situation, en particulier l'étude HSBC qui se réalise chaque 4 ans depuis 1986 et qui concerne aussi les élèves fribourgeois.

Pour ce qui est des écoles fribourgeoises, les services de l'enseignement obligatoires ont récemment demandé aux directions d'école et aux personnes ressources qui sont à disposition des élèves à savoir des médiateurs et médiatrices scolaires, des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux ainsi que des psychologues scolaires leur point de vue sur les difficultés rencontrées par les élèves toujours en lien avec la pandémie. Un peu plus des deux tiers des professionnel-le-s estiment qu'une majorité des enfants et des jeunes se portent bien. Tous et toutes ont porté une plus grande attention aux problématiques des élèves qui sont venus les consulter pour un conseil ou du soutien durant l'année scolaire 2020/21, année scolaire qui a aussi été marquée par des restrictions notamment au niveau des activités culturelles et sportives et des interactions sociales. Une augmentation des sollicitations est mentionnée, notamment chez les élèves qui étaient déjà en situation de fragilité, tout comme une augmentation de la complexité des situations. Pour cet aspect-là en particulier, plus de la moitié des professionnels estiment que la prise en charge de certains élèves ne relève plus de leur seul domaine de compétences.

La question de la santé mentale des élèves du secondaire II est régulièrement évaluée. Cela se fait de manière interne à l'école, mais aussi de manière transversale dans le cadre de réunions avec les Conférences des directrices et directeurs (secondaire II académique, soit le S2 dans le canton de Fribourg, et secondaire II professionnel), les médiatrices et médiateurs des écoles du secondaire II, le service psychologique du secondaire 2, les intervenants en protection de l'enfant du Service de l'enfance et de la jeunesse et le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM). L'appréciation est similaire : dans l'ensemble, la majorité des jeunes s'en sort plutôt bien, mais avec la crise, la situation des plus fragiles s'est dégradée. Le nombre de jeunes ayant sollicité l'aide d'un service a augmenté. L'anxiété a progressé, surtout chez les élèves ayant plus de difficultés au niveau du travail scolaire. Outre la pression scolaire, ce sont aussi les incertitudes liées au COVID (séjour linguistique, études à l'étranger, etc.) et la préoccupation générale pour l'environnement qui pèsent aujourd'hui davantage sur les jeunes.

Le même type de constat est fait au niveau des apprenti-e-s du secondaire II professionnel. Il convient de noter par ailleurs que, selon la profession choisie pour l'apprentissage, le fait d'être en formation duale, avec alternance entre jours de cours et jours en entreprise, peut avoir des impacts très différents : pour les un-e-s, le fait d'être en entreprise constitue une ressource importante, notamment sur le plan social ; pour d'autres – par exemple dans le domaine de la santé –, la réalité de la pandémie vient les toucher d'autant plus fortement en fonction des situations rencontrées dans la pratique (confrontation à la mort de patient-e-s notamment).

2. Un soutien psychologique supplémentaire par des professionnels peut-il être mandaté ?

Il est difficile de dire aujourd'hui s'il manque de médiateurs ou médiatrices, de psychologues, des infirmières et médecins scolaires ou au contraire d'assistants sociaux ou d'assistantes sociales au sein des écoles, et si le manque est temporaire ou non. Cela dépend en fait de la nature des difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes en lien avec la situation sanitaire qui évolue régulièrement. Pour le Conseil d'Etat, c'est avant tout le travail en réseau qui assure une prise en charge satisfaisante des élèves, notamment lorsque les situations sont complexes. En réseau, chaque professionnel peut offrir les prestations en lien avec sa formation tout en construisant avec les

collègues une vue d'ensemble de la situation : là où un médiateur ou une médiatrice pourrait se sentir démuni-e, un travailleur social ou une travailleuse sociale pourra activer les ressources utiles à l'élève et inversement. Plusieurs cycles d'orientation travaillent déjà selon ces bonnes pratiques.

Plus généralement, il y a effectivement parfois des délais d'attente en psychologie scolaire et en places d'accueil dans le canton pour les élèves en grande souffrance psychologique (ex. Centre thérapeutique de jour (CTJ), Hôpital psychiatrique de Marsens, etc.). Les prises en charge ne sont pas toujours possibles par manque de places. Plusieurs élèves se trouvent dans des structures d'accueil dans d'autres cantons, ou sont en liste d'attente selon l'urgence de la situation.

3. Est-il envisagé de créer de nouveaux postes d'assistants sociaux en milieu scolaire ?

Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Etat a répondu à la question 2020-CE-162 (Question Cotting-Chardonnens Violaine / Schneuwly André, Engagement des travailleurs sociaux en milieu scolaire par la DICS, réponse du Conseil d'Etat à la question sur l'Engagement des travailleurs sociaux en milieu scolaire par la DICS), où il réaffirmait son intention, au vu du grand nombre d'EPT nécessaires, de procéder à une mise en œuvre progressive du travail social scolaire, sur plusieurs années et, dans un premier temps, dans le cadre du plan financier 2022-2026. Le Conseil d'Etat précise dans sa réponse au Mandat 2020-GC-206 (Mandat Schneuwly André / Schwander Susanne / Cotting-Chardonnens Violaine / Schwaller-Merkle Esther / Emonet Gaétan / Brügger Adrian / Pasquier Nicolas / Badoud Antoinette / Sudan Stéphane / Demierre Philippe) Création de postes de travailleuses et travailleurs sociaux dans les écoles obligatoires de 2022 à 2024 – du 21 juin 2021 à confirmer que la dotation en personnel pour le travail social scolaire doit continuer à être développée progressivement durant la prochaine législature (plan financier 2022-2026), en considérant les besoins avérés des écoles et des communes, la totalité des ressources à disposition des écoles ainsi que les priorités du Conseil d'Etat.

Concernant le secondaire II professionnel, il n'est pas prévu à ce jour d'engager des travailleuses sociales ou des travailleurs sociaux dans les écoles professionnelles.

4. Est-ce que des formations spécifiques d'écoute et de soutien sont proposées aux jeunes ?

Si de nombreux objectifs du Plan d'étude romand (PER), du Lehrplan 21 (LP21) et des plans d'études des filières du secondaire supérieur vont dans le sens du vivre-ensemble et du développement de l'intelligence émotionnelle, le tissage de liens solides au sein d'une classe est bien évidemment favorisé car c'est d'abord à ses ami-e-s qu'un-e jeune confie ses soucis et ses problèmes. Toutefois, les jeunes ne doivent pas être placé-e-s dans une position où ils et elles se substituent aux professionnel-le-s de l'aide. Ainsi, les jeunes sont plutôt invité-e-s à relayer les problèmes auprès de personnes de confiance (corps enseignant, médiation scolaire, travail social en milieu scolaire, travail social de rue, animation socioculturelle, service de médecine scolaire, direction, services d'aide, etc.). Dans ce sens, la mesure 1.3.6 du plan d'action « Je participe! » 2018-2021 prévoit de renforcer l'entraide et le soutien par les pairs en permettant aux enfants et aux adolescent-e-s de développer leurs propres compétences d'écoute et d'empathie et en les informant des ressources mises à leur disposition pour pouvoir orienter leurs pairs vers les bons services. Cette mesure devrait être mise en œuvre lors de la prochaine législature.

Un projet concernant la prévention du suicide auprès des jeunes et des adultes qui les encadrent est en cours. Placé sous l'égide de PréSuiFri (association pour la Prévention du suicide Fribourg), ce projet en est à sa première phase avec quatre écoles pilotes (deux écoles du secondaire 1, une école

du secondaire II général et une du secondaire II professionnel). Cette phase vise à permettre à des jeunes des écoles pilotes, encadré-e-s par des enseignantes et enseignants dans le cadre d'activités habituelles ou spécifiques, de produire des messages pour les pairs et leurs vecteurs autour du thème « oser dire quand cela ne va pas et rechercher de l'aide ».

5. *Quelles mesures sont actuellement mises en œuvre ?*

En 2017, le canton s'est doté d'une stratégie cantonale de « Promotion de la santé et prévention » (<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/promotion-de-la-sante-et-prevention>) qui comprend notamment le « Programme cantonal de promotion de la santé mentale » de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), ainsi que le « Concept Santé à l'école », qui englobe aussi bien la santé physique que psychique, et qui implique de la part de la DSAS et de la DICS une politique commune en termes de promotion de la santé et de prévention à l'école. Le Concept Santé à l'école obligatoire est notamment mis en œuvre par l'intermédiaire du Bureau Santé à l'école.

Les personnes, structures et mesures suivantes participent également à la santé et au bien-être des élèves :

- > *Le corps enseignant, dont les enseignantes et enseignants titulaires ou maîtresses et maîtres de classe, ainsi que les directions d'école* qui se tiennent toujours à disposition des élèves et peuvent, si nécessaire, les réorienter vers les autres professionnel-le-s mentionné-e-s dans cette réponse.
- > *La médiation scolaire*. La médiation scolaire promeut une culture de la communication par le conseil et l'accompagnement des élèves ou d'adultes (corps enseignant, parents, autres actrices et acteurs de l'école) en difficultés relationnelles.
- > *Les psychologues scolaires*. Le service de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) est proposé aux élèves de la scolarité obligatoire. Ce service a pour objet d'aider les élèves par des examens, des conseils et des mesures de soutien en matière de psychologie et de leur apporter une aide péda-go-thérapeutique par le biais de bilans, de conseils et de thérapie en matière de logopédie et de psychomotricité. Pour la psychologie, plus spécifiquement, le ou la psychologue scolaire intervient pour des problématiques qui peuvent toucher à la fois des aspects relationnels, intellectuels et affectifs de l'enfant ou du/de la jeune. Il ou elle peut également assumer des activités favorisant l'intégration de l'enfant ou du/de la jeune dans sa classe et mettre en place, en collaboration avec l'école, des projets préventifs.
- > *Les travailleuses sociales et travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS)*. Les personnes chargées du travail social en milieu scolaire sont présentes dans l'école obligatoire. Elles ont pour tâche de soutenir l'établissement scolaire par une détection et un traitement précoce des situations problématiques et conflictuelles qui compromettent le bien-être de l'élève et le bon déroulement de son parcours scolaire. Elles travaillent en collaboration étroite avec les enseignantes et enseignants ainsi qu'avec les familles.
- > *Les mesures de soutien internes aux établissements et aux classes*. Des mesures de soutien peuvent être accordées par la directrice ou le directeur des mesures SED (soutien aux élèves en difficulté comportementale) aux établissements de l'école obligatoire dans la gestion des élèves présentant des difficultés de comportement.
- > *L'unité mobile*. L'unité mobile soutient les établissements de l'école obligatoire dans la prévention et la gestion de crises générées par des difficultés importantes de comportement de certain-e-s élèves. Elle intervient à la demande des directions d'établissement.

- > *Les classes relais.* L'élève qui présente de graves difficultés de comportement et qui, en dépit du recours aux ressources à la disposition de l'établissement de l'école obligatoire, compromet de manière importante l'enseignement et le climat de la classe ou de l'établissement peut être scolarisé-e en classe relais.
- > *Les aumôneries.* Les écoles du secondaire supérieur proposent un service d'aumônerie des communautés reconnues (S2 général). Pour les écoles obligatoires, ce service n'est pas offert systématiquement mais est présent dans certains établissements.
- > *Autres intervenantes et intervenants pour le secondaire II professionnel.* En fonction des difficultés rencontrées, en plus de leur maîtresse ou maître de classe, des médiatrices et médiateurs ou de leur direction d'école, les jeunes en apprentissage peuvent contacter différentes instances ou professionnel-le-s, en particulier les commissions d'apprentissage et les chef-fe-s de secteur du Service de la formation professionnelle (SFP), ainsi que la case manager.

L'école collabore avec différentes autorités et partenaires : le « Réseau fribourgeois de santé mentale » (RFSM), le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), la Brigade des mineurs (BMI), la Brigade des mœurs et maltraitance (BMM), les Justices de paix (JP), le Centre LAVI, le Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS), etc.

Avant le semi-confinement, il existait déjà plusieurs dispositifs de soutien aux élèves, comme les réseaux pluridisciplinaires constitués de professionnel-le-s de l'encadrement des jeunes dont la liste est donnée plus haut. Les écoles sont restées à l'écoute. Après le semi-confinement, des projets plus ciblés ont été mis en place (pour lutter contre le stress, les problèmes de sommeil, les addictions, la difficulté à travailler à distance, etc.) à tous les degrés scolaires. La coordination entre les actrices et acteurs présent-e-s dans les établissements s'est renforcée. Certaines écoles ont organisé des permanences du service médical, d'autres ont proposé des temps de formations ou des activités permettant aux élèves de se relaxer et de se recentrer sur le travail scolaire. Certains taux d'activité / nombre d'unités des professionnel-le-s ont été revus à la hausse afin de répondre aux besoins croissants. Des contacts plus individualisés ont également été renforcés. Certains des projets ci-dessus seront reconduits et d'autres idées viennent encore compléter la boîte à outils des intervenantes et intervenants (encouragement à des temps de relaxation, facilitation de l'accès au service de psychologie, développement du conseil d'école).

6. *D'autres mesures sont-elles prévues ? Si oui, quand celles-ci seront-elles activées ?*

Le Conseil d'Etat a souhaité la mise en place d'un « Plan de soutien jeunesse Fribourg ». Grâce à l'implication de nombreuses personnes représentant associations de prévention, organisations de jeunesse, les communes et les services de l'Etat, les travaux vont bon train. Le mandat à réaliser jusqu'à la fin août comprend les éléments suivants :

- > Réaliser un état des lieux des mesures déployées sur le terrain pour gérer les effets négatifs de la crise Covid sur les enfants et les jeunes.
- > Définir un mécanisme de coordination entre toutes les actrices et tous les acteurs impliqué-e-s sur le terrain.
- > Proposer au Conseil d'Etat des mesures urgentes complémentaires.
- > Proposer au Conseil d'Etat un modèle de gestion de la problématique « jeunesse post-covid » intégrée au dispositif en place.

Deuxièmement, pour tout-e-s les jeunes qui, au début de l'année scolaire, n'ont pas encore trouvé de place d'apprentissage, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) a mis en place un service de soutien appelé « Last minute ». Cette année, compte tenu de la situation, celui-ci a été renforcé.

Troisièmement, sur le plan romand, une nouvelle plateforme ontecoute.ch pour les 18-25 ans vient d'être lancée. Elle complète la plateforme déjà existante pour les 11-18 ans <https://www.ciao.ch/>. Ces deux plateformes sont des soutiens en ligne pour les jeunes. Certains jeunes préfèrent cette porte d'entrée pour se confier et chercher de l'aide.

En conclusion, le Conseil d'Etat est conscient que le caractère exceptionnel de ces 15 derniers mois ait pu créer de l'insécurité, des inquiétudes et des difficultés chez les jeunes en général et chez ceux qui présentaient déjà des fragilités. Des études visant à mieux comprendre la réalité de la situation sont déjà publiées ou en passe de l'être. Toute une série de mesures venant en soutien aux jeunes du canton sont en cours d'élaboration et seront tout prochainement déployées. Grâce aux travaux réalisés dans le cadre du « Plan de relance jeunesse », non seulement un état des lieux des prestations utiles aux jeunes sera dressé, mais un mécanisme de coordination sera aussi activé pour plus d'efficacité.

28 juin 2021